

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENT : **M. JOSEPH ZAYED, président**

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AUGMENTATION DES CHEPTELS LAITIERS
DES FERMES LANSI ET LANDRYNOISE INC.**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 14 octobre 2020 à 19 h
140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Québec)

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 14 OCTOBRE 2020
MOT DU PRÉSIDENT 1

PÉRIODE DE QUESTIONS :
Mme Camille O'Byrne 3

DISCOURS DE FERMETURE 26

AJOURNEMENT

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE DE L'AUDIENCE

**SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2020
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, Mesdames et Messieurs, bonsoir! Bienvenue à cette troisième et dernière séance de l'audience publique sur les *Projets d'augmentation des cheptels laitiers des fermes Lansi et Landrynoise inc.* à Saint-Albert.

10

Le registre est disponible dans notre site Web pour celles et ceux qui désirent poser des questions, de même que par téléphone au 1-800-463-4732, poste 6. Vous pouvez dès maintenant vous y inscrire pour vous adresser à la commission. Les gens seront appelés dans l'ordre de leur inscription.

15

Avant de laisser la parole aux participants, je désire vérifier tout d'abord avec les initiateurs si, d'ici la fin de la dernière séance, il y a eu des dépôts de documents ou, encore, si vous souhaitez apporter un complément d'information.

20

Alors, Monsieur Sylvain Landry?

M. SYLVAIN LANDRY :

Non, dans notre cas, nous n'avons rien à rajouter.

25

LE PRÉSIDENT :

Très bien, merci. Monsieur Carl Landry?

30

M. CARL LANDRY :

Non, je ne pense pas. Je ne sais pas s'il y a quelqu'un dans l'audience de mes partenaires, mais je ne penserais pas.

35

LE PRÉSIDENT :

C'est bon, merci beaucoup. Du côté des personnes-ressources, alors du côté du ministère de l'Environnement.

40

Mme

Mme CATHERINE CLAVEAU-FORTIN :

Non, tout était beau.

45 **LE PRÉSIDENT :**

Du côté du MAPAQ.

M. GILLES BEAUDRY :

50

Non. Pour l'instant, on déposera probablement dans les prochaines heures, demain, des explications sur une définition possible de petite, de moyenne et de très grande ferme.

LE PRÉSIDENT :

55

D'accord. Et vous allez également nous écrire une page sur la gestion de l'offre.

M. GILLES BEAUDRY :

60

Oui, absolument.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Du côté de la MRC ?

65

M. JÉRÔME SIMARD :

Bonsoir, Monsieur le Président, rien pour aujourd'hui. Sinon, demain, nous répondrons aux questions écrites relativement à la qualité des bandes riveraines et pour les questions relatives au PDZA.

70

LE PRÉSIDENT :

Excellent, merci. Avant d'appeler le premier intervenant, je tiens à rappeler les règles de procédure en audience publique. Je demande aux participants d'éviter les préambules à moins que ceux-ci ne soient nécessaires à la compréhension de la question.

75

Considérant le peu de participants jusqu'à maintenant à l'audience publique et que c'est la dernière soirée, plusieurs questions par intervention seront permises. Par ailleurs, vous pouvez

80 vous réinscrire malgré tout au registre pour poser d'autres questions. Toutes les questions et réponses doivent m'être directement adressées.

85 **PÉRIODE DE QUESTIONS**
Mme CAMILLE O'BYRNE

LE PRÉSIDENT :

90 Alors j'invite, d'entrée de jeu, madame Camille O'Byrne. Bonsoir, Madame.

Mme CAMILLE O'BYRNE :

Bonsoir!

95

LE PRÉSIDENT :

Allez-y, on vous écoute.

100 **Mme CAMILLE O'BYRNE :**

Est-ce que vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

105

Oui, on vous entend très bien. Allez-y, on vous écoute.

Mme CAMILLE O'BYRNE :

110

Parfait. Alors, ma première question c'était, j'aimerais savoir – donc la question s'adresse à la ferme Lansi et à la ferme Landrynoise – j'aimerais savoir si vous avez déjà obtenu des dérogations pour épandre des fumiers et lisiers après la date réglementaire du 1er octobre.

LE PRÉSIDENT :

115

D'accord, merci pour votre question. Je vais demander tout d'abord à l'initiateur, monsieur Carl Landry.

120 **M. CARL LANDRY :**

Oui, on a reçu. À chaque année, dans le PAEF, on met les champs qui vont être en dérogation après le 1er octobre, puis on revérifie la liste avant la date butoir.

125 **LE PRÉSIDENT :**

Puis vous en avez combien en moyenne par année?

130 **M. CARL LANDRY :**

Bien, ça dépend des volumes de fumier. Comme à l'heure actuelle, après le 1er octobre, il n'y en aura pas trop. C'est sûr que là présentement, il mouille, on n'étendra pas du fumier quand il pleut, on va attendre la période propice où il n'y aura pas de grosses pluies. Mais à l'heure actuelle, les fosses sont complètement, sont quasiment vides. Ça fait qu'il n'y aura pas un gros épandage à faire. On a après le 1er octobre, on en a pour un certain volume.

135 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Et pour monsieur Sylvain Landry.

140 **M. SYLVAIN LANDRY :**

C'est la même affaire. Les dérogations pour l'épandage après le 1er octobre, c'est à tous les ans, c'est annuel, parce que les volumes de fumier vont sur les cultures de maïs et soya, donc on ne peut pas épandre avant que la récolte soit sortie du champ. Donc, c'est à tous les ans. Et cette année, on est nous aussi très, très avancés dans les épandages vu qu'il a fait tellement beau les dernières semaines. Il reste seulement qu'un fond de fosse à faire, donc il n'y a plus beaucoup de fumier qui va être épandu d'ici les neiges.

145 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. La parole est à vous de nouveau, Madame O'Byrne.

150 **Mme CAMILLE O'BYRNE :**

155 Oui, j'aimerais savoir, est-ce que... donc, si je comprends, vos épandages que vous faites après le 1er octobre, vous le faites dans des champs qui ont été récoltés, donc tout ce qui reste dans ces champs, c'est des résidus de maïs et de soya. Alors, est-ce que ce ne serait pas

160 possible d'épandre ces fumiers-là sur des prairies, donc pour que les excédents de fertilisants
puissent être absorbés par de la végétation vivante?

LE PRÉSIDENT :

165 Je vais adresser la question d'abord à monsieur Carl Landry.

M. CARL LANDRY :

Geneviève, est-ce que tu pourrais compléter un peu la réponse là-dessus?

170 **Mme GENEVIÈVE DEMERS :**

Oui, il n'y a pas de problème, je peux compléter la réponse. Oui, il y a une partie qui pourrait
être faite, mais selon les grilles de l'Ordre des agronomes, d'avoir un résidu au sol qui est, comme
du résidu de soya, de paille de soya qui n'est pas ramassé chez ferme Landrynoise, dans le cas
175 de la ferme que je m'occupe, ça fixe quand même une partie de l'azote. Puis plus on est tard en
saison, pour le lisier, mieux c'est, parce qu'on n'a pas de perte de volatilisation due à la
température qui est plus fraîche. Donc, l'activité est moins importante au niveau du sol, donc on a
une meilleure fertilisation pour l'année suivante.

180 **LE PRÉSIDENT :**

Et du côté de monsieur Sylvain Landry

M. SYLVAIN LANDRY :

185 Oui, je vais rajouter quelque chose. Sur les prairies de foin, après le 30 septembre, on n'a
plus le droit d'épandre. On ne peut pas avoir de dérogation pour épandre du fumier sur des
prairies de foin, car tout le monde sait très bien que la prairie de foin, on a fauché la troisième
coupe au mois de septembre, à la mi-septembre, donc on devrait avoir mis notre fumier déjà. Il
190 n'y a aucune possibilité d'avoir de dérogation pour épandre du fumier sur des prairies de foin
après le 30 septembre.

LE PRÉSIDENT :

195 Merci. Madame O'Byrne.

Mme CAMILLE O'BYRNE :

200 C'était tout pour le sujet de l'épandage. Je ne savais pas que c'était impossible d'obtenir une dérogation pour épandre sur des prairies de foin. Ça m'étonne. Est-ce que je passe à une autre question ou je laisse...

LE PRÉSIDENT :

205 Non. Écoutez, vous êtes seule, vous êtes la seule, donc on va vous laisser la possibilité de poser d'autres questions. Mais auparavant, madame Demers voudrait ajouter quelque chose. Madame Demers?

Mme GENEVIÈVE DEMERS :

210 Je voudrais juste rectifier le fait de ferme Lanssi, que vient de dire... oui, il y a une forte probabilité qu'on doive enfouir, mais ce n'est pas une obligation réglementaire selon la grille de référence de l'Ordre des agronomes. Donc oui, on peut avoir une dérogation sur du foin. En tout cas, de notre côté, on en fait. C'était juste pour rectifier, pour pas que madame O'Byrne ait une mauvaise impression. De notre côté, oui, c'est quelque chose qui est possible.

Mme CAMILLE O'BYRNE :

220 D'accord, merci.

LE PRÉSIDENT :

225 J'aimerais juste, étant donné que nous n'avons pas de convergence, j'aimerais juste demander au ministère de l'Environnement, s'il peut nous éclairer.

Mme CATHERINE CLAVEAU-FORTIN :

230 Oui, en fait, on pourrait renvoyer la question au Centre de contrôle de l'environnement, donc j'inviterais mon collègue Thierry Bourdeau à faire un premier niveau de réponse.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

235 **M. THIERRY BOURDEAU :**

Oui, bonsoir! Thierry Bourdeau du Centre de contrôle environnemental. En fait, je vais utiliser mon ricochet vers ma collègue du Centre de contrôle environnemental, Annie Roussin, qui est chef d'équipe pour le secteur agricole, si ça va pour madame Claveau.

240 **LE PRÉSIDENT :**

Elle a souri.

245 **Mme CATHERINE CLAVEAU-FORTIN :**

Oui, non, c'est parfait, désolée.

250 **Mme ANNIE ROUSSIN :**

Oui, bonjour! Annie Roussin pour le Centre de contrôle environnemental. L'automne, au Contrôle, nous, on effectue des contrôles d'épandage pour vérifier si les producteurs ont leurs recommandations agronomiques pour épandage après le 1er octobre et, effectivement, on voit des épandages sur les prairies. Comment je pourrais dire, il y a des études qui ont démontré que même après la saison de croissance des plantes, il était permis d'épandre sur des prairies.

255 Nous, on vérifie vraiment si le producteur a sa recommandation agronomique, s'il respecte les moyens de mitigation de ce que l'agronome prescrit dans sa recommandation et, aussi, les producteurs agricoles n'ont pas le droit d'épandre plus que 35 % du volume produit à chaque année après le 1er octobre. On ne peut pas vider une fosse au complet après le 1er octobre. Il faut avoir une bonne gestion de ses fumiers pour en épandre tout au long de l'année et, oui, on en permet avec une recommandation après le 1er octobre, mais pas plus que 35 % comme je vous ai dit tantôt.

260 **LE PRÉSIDENT :**

265 Donc, vous avez une réponse plus complète, Madame O'Byrne. À vous la parole.

270 **Mme CAMILLE O'BYRNE :**

Oui, merci pour l'information. J'avais une autre question au sujet de la matière organique. Alors là, bon, ça s'adresse aux deux fermes, mais la donnée que j'ai, sur laquelle je me base, c'était dans l'étude d'impact du projet de la ferme Lansé.

275 Donc, c'était spécifié que le taux de matières organiques des sols de la ferme Lansi tourne
autour de 4 %, ce qui serait une preuve de la bonne gestion de la ressource, donc en fait des
terres, dans le sens où on évite l'érosion.

280 Moi, dans mes souvenirs, la moyenne de matières organiques des sols du Québec est plus
élevée que ça. Il me semble qu'elle tourne autour de 6-7 %. Alors, j'aimerais savoir, est-ce que
mon information est juste ou est-ce qu'un 4 % c'est vraiment quelque chose de bien, ou est-ce
que c'est en dessous de la moyenne?

LE PRÉSIDENT :

285 Je vais tout d'abord poser la question au porte-parole du ministère de l'Environnement et
s'ils n'ont pas la réponse, je vais m'adresser au MAPAQ en espérant avoir une réponse. D'abord,
Madame Claveau-Fortin?

290 **Mme CATHERINE CLAVEAU-FORTIN :**

Oui, en fait, pour répondre à la question, ça va être plus au niveau de la Direction régionale,
donc je demanderais à madame Juana Elustondo de prendre la parole.

295 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

Mme JUANA ELUSTONDO :

300 Bonjour! En fait, au niveau de la matière organique du sol, je pense que la moyenne des
sols du Québec se situe plutôt autour de, je dirais entre 2 % et 4 %, là. Mais 2 %, c'est quand
même un niveau qui est raisonnable et 4 %, un niveau de 4 % de matière organique, ça démontre
qu'il y a quand même passablement de matière organique qui est retournée annuellement au sol.

305 **LE PRÉSIDENT :**

310 Donc, est-ce que vous seriez d'accord avec l'information de l'initiateur à l'effet qu'un taux de
4 % signifie une bonne gestion?

Mme JUANA ELUSTONDO :

315 Bien, une bonne gestion au niveau de la santé des sols, oui. Je serais d'accord avec cet élément-là. Par contre, au niveau de l'érosion, bien, ce n'est pas le seul élément qui va faire qu'il va y avoir de l'érosion ou pas, là.

LE PRÉSIDENT :

320 Bien sûr. Très bien, merci. À vous la parole, Madame O'Byrne.

Mme CAMILLE O'BYRNE :

325 Oui, merci. Ça s'enchaîne un peu plus vite que ce que j'avais prévu alors, j'essaie de... j'avais une autre question à...

LE PRÉSIDENT :

330 Si vous voulez qu'on vous donne une pause... en fait, vous êtes en train de vivre quelques minutes de ce que j'ai vécu pendant tout l'après-midi aujourd'hui puisque j'étais le seul intervenant, le seul à poser des questions et je suis très heureux de voir à quel point la tâche est ardue, ne serait-ce qu'après quelques minutes là. Ça vous permet d'apprécier ma tâche. Alors, je vais vous donner un moment de répit, en suivant une question à portée générale, mais qui est très importante pour la commission.

335 En fait, la commission, lors des rencontres préparatoires, a demandé au ministère de l'Environnement et au MAPAQ de lui transmettre leur vision du développement de l'industrie laitière au Québec, en mettant l'accent sur la présence de grandes fermes et de petites fermes. Et cette demande-là tire son origine des requêtes, en fait des trois requérants à l'audience publique, qui ont soulevé cette problématique. Donc la commission était intéressée à avoir les visions des ministères.

340

345 Aujourd'hui, la commission est intéressée à avoir la vision des deux initiateurs. Et en ce sens, on voudrait savoir pourquoi, pour chacun des initiateurs, au-delà de l'aspect familial que vous avez bien mis en évidence, et je vous en remercie, quels sont les éléments qui vous poussent à croire qu'il faut favoriser non pas seulement des grandes fermes, mais pourquoi il faut favoriser l'établissement ou le développement des grandes fermes au Québec.

Je cède la parole tout d'abord à monsieur Carl Landry.

350 **M. CARL LANDRY :**

Bien, je pense qu'on a parlé après-midi un peu de la rentabilité de certaines fermes, que ça soit de niveau plus petit ou plus grand, je pense qu'il n'y a pas de discrimination à faire entre les deux. C'est toujours par l'efficacité. Je pense que les grandes fermes, on peut avoir un pouvoir d'achat plus grand, une rentabilité plus grande. Comme le disaient les personnes de ferme Lansi, engager du personnel spécifique à certains domaines, même peut-être avoir un vétérinaire directement sur la ferme. Puis ces grandes fermes peuvent se permettre ça.

360 D'autres points que je veux apporter c'est, je pense qu'il y a des plus petites fermes qui sont dans le domaine agricole, qui sont rentables, qui ont mis des choses de l'avant en se regroupant pour la machinerie, pour faire leurs travaux ensemble. On appelle ça un CUMA de machinerie. Je pense que c'est ça, je pense, qui est la vision pour l'avenir des petites fermes.

365 Pour les grandes fermes, je vous dirais que, comment je pourrais dire...

LE PRÉSIDENT :

Je vous entends mal, je vous entends mal.

370 **M. DANIEL LANDRY :**

Pour les grandes fermes, exemple, comme nous autres, là, c'est sûr que le cheptel de machinerie qu'on a ici, on est plus autonomes par rapport aux travaux aux champs. Puis on a un groupe d'experts aussi qu'on est capables d'avoir aussi dans notre équipe pour nous conseiller pour notre projet.

LE PRÉSIDENT :

380 D'accord. Et vous avez évoqué quelque chose hier que vous ne reprenez pas aujourd'hui, mais qui m'avait marqué, vous avez parlé de qualité de vie. Vous avez fait référence entre autres du fait que maintenant deux familles sont intégrées dans la même ferme et que vous pouvez enfin prendre chacun des vacances. Est-ce que c'est un élément important pour vous?

385 **M. CARL LANDRY :**

Oui, c'est qu'est-ce que monsieur Landry de la ferme Lansi avait proposé après-midi, Sylvain en a parlé. C'est qu'en ayant une grande ferme, on peut avoir une qualité de vie pour les actionnaires et pour les employés de la ferme. On peut se remplacer, on peut se relayer. Les fins de semaine c'est – une ferme laitière c'est sept jours sur sept, 365 jours par année. Ce n'est pas,

390 on ferme la valve le vendredi soir, puis on la rouvre le lundi matin, puis les vaches vont donner le
lait dans deux jours, qu'est-ce qu'elles n'ont pas donné dans la fin de semaine. C'est une qualité
de vie, au lieu d'être sept jours sur sept, 13 à 14 heures par jour, travailler, ne pas avoir de vie
sociale.

395 **LE PRÉSIDENT :**

Et qu'est-ce que vous avez à dire pour des personnes qui jugent que le développement des
grandes fermes est porteur d'injustice sociale et, un exemple que je vais prendre, c'est celui qu'a
soulevé madame Lamontagne hier, en disant qu'elle aurait par exemple souhaité, si j'ai bien
400 compris, acquérir une terre agricole, mais que finalement, la présence de grandes fermes
laitières, ou de grandes fermes, point, a fait entraîner une espèce de surenchère de la terre
agricole, de telle sorte qu'elle n'a pas pu l'acquérir. Et donc, les grandes fermes entraînent dans
leur sillage une injustice sociale. Qu'est-ce que vous avez à dire là-dessus?

405 **M. CARL LANDRY :**

Bien, je pense que c'est faux de dire que les grandes fermes font augmenter les prix des
terres. Je pense que c'est un, pas un mal nécessaire, mais c'est une chose qui est hors du
contrôle des grandes fermes. Ce n'est pas avantageux pour nous de payer des terres qui sont...
410 on est à deux pôles différents. On a quatre tonnes de maïs versus le prix des terres aujourd'hui
qui est à un pôle... il n'y a pas de rentabilité à faire là-dedans.

Les gens qui disent, qui ont ces propos-là, je pense que l'injustice... tu sais, la ferme
Landrynoise en 64 n'était pas grosse comme elle l'est aujourd'hui. Je pense qu'elle était petite. Je
415 pense que, avec les accords commerciaux aussi que le gouvernement laisse aller des brèches
dans l'offre, dans les quotas de production aux étrangers, aux États-Unis, ou au... je parle au
niveau de l'Europe; le lait, le fromage qui est importé d'Europe, la brèche dans le revenu des
agriculteurs.

Les petites fermes, sans les dénigrer, il va falloir qu'elles soient rentables, première des
420 choses. L'achat de biens, l'achat d'équipement se rentabilisent à un certain volume. Si vous
achetez un robot, un robot, ça peut traire 60 vaches. Bien, si vous avez 30 vaches, justifier l'achat
d'un robot pour 30 vaches, la rentabilité n'est peut-être pas là, non plus. Ce n'est pas les mêmes
coûts fixes, puis ce n'est pas les mêmes revenus pour l'achat de la machine.

425

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Monsieur Sylvain Landry, est-ce que vous aimeriez ajouter quelque chose?

430 **M. SYLVAIN LANDRY :**

Bien sûr, moi, je vais passer la parole à ma relève, parce que tout ce processus-là qu'on est en train de vivre, c'est pour eux que je le fais. Et puis, je vais laisser mes deux garçons parler de leur vision de l'agriculture et pourquoi c'est ainsi.

435 **LE PRÉSIDENT :**

Si vous voulez vous nommer avant de présenter votre vision?

440 **M. NICOLAS LANDRY :**

Oui, Nicolas Landry. Il y a plusieurs points à cette question-là, je vais essayer de répondre de la manière la plus ordonnée possible.

445 Premièrement, au Québec, on a la chance d'avoir la gestion de l'offre qui permet aux petites fermes autant qu'aux grandes fermes de pouvoir espérer être rentables. Ce n'est pas le cas partout dans le monde. On a nos voisins américains qui n'ont pas ce système-là et on le voit très nettement que les fermes sont beaucoup plus grosses qu'ici.

450 Depuis cet après-midi, on considère ferme Landrynoise et ferme Lansi comme des fermes de grandes tailles, c'est qu'il y a une question de perspective. Parce que j'ai visité personnellement des fermes qui sont beaucoup plus grosses que nos deux fermes réunies. On est des grosses fermes pour le Québec, mais à l'échelle mondiale, on est des gouttes d'eau. Mais le marché du lait est un marché mondial et, comme Carl le mentionnait, avec les accords de libre-échange qui se sont pris, le fait d'être gros est une question de point de vue. Et si c'est correct d'avoir des petites fermes, ça devrait aussi être autant correct d'être des grandes fermes.

455 En Colombie-Britannique, la plus grande ferme du Canada est d'environ, je dirais, presque trois fois la taille de ferme Landrynoise. C'est au Canada, c'est la même gestion de l'offre sauf qu'il y a plusieurs règlements qu'ils n'ont pas à suivre comme qu'on a au Québec. À un moment donné, il faut être compétitifs sur les marchés internationaux, mais on n'a pas, ce n'est pas les mêmes règles du jeu pour tout le monde. Donc, la chance de la gestion de l'offre est de permettre une espérance de rentabilité pour toutes les tailles. Donc, je ne sais pas si ça fait le tour de ce point-là.

460
465 Après ça, pour le prix des terres, c'est tout simplement un phénomène d'offre et de demande. Et on le mentionnait hier, on n'a pas le droit de défricher dans nos municipalités. On ne peut pas ajouter de ressources. Donc, nécessairement, on ne peut pas rajouter d'offre sur le marché, il y a juste de la demande. Ça fait que tant et aussi longtemps que la demande est plus

470 grande que l'offre, les prix augmentent. Que ce soit une grosse ferme, que ce soit une petite
ferme, c'est la même chose.

475 Mon beau-père possède 50 vaches et il travaille sept jours sur sept. Il vient d'acquérir une
terre il y a deux ou trois ans et il l'a payée un prix de fou. C'est à Saint-Hyacinthe, le prix des
terres est beaucoup plus élevé qu'ici à Saint-Albert. Il a fait le choix de l'acquérir quand même. Il a
un troupeau de 50 vaches, il avait la possibilité de le faire, il avait les moyens financiers de le
faire, il l'a fait. De là à dire que les grosses fermes empêchent les plus petits d'en acquérir, je ne
suis pas tout à fait d'accord, mais ce que je suis d'accord, c'est que ça demande énormément de
capital pour pouvoir acheter de la terre, que tu sois gros ou que tu sois petit.

480 **FRÉDÉRIC LANSI :**

Je n'ai rien à rajouter, merci.

485 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord, merci. Vous avez indiqué que dans d'autres pays ou même dans d'autres
provinces, il y a des fermes beaucoup plus grandes que vous et que les fermes québécoises de
grandes tailles. Je voulais savoir, cet après-midi, j'ai compris qu'il y avait presque un consensus
490 pour dire que les fermes au-delà de 500 vaches laitières sont considérées de grandes tailles.

Est-ce que dans d'autres pays ou dans d'autres juridictions, la définition de ferme laitière de
grande taille diverge d'ici?

495 **M. SYLVAIN LANDRY :**

Oui, Sylvain Landry. C'est unique au Québec encore d'avoir des si petites entreprises
laitières. Quand on va dans les autres provinces canadiennes, on a juste à aller en Ontario, la
moyenne des fermes en Ontario, le nombre de vaches est beaucoup plus élevé qu'ici.

500 **LE PRÉSIDENT :**

C'est combien? Combien?

505 **M. SYLVAIN LANDRY :**

Nous ici, au Québec, on a gardé nos petites fermes encore.

510 **LE PRÉSIDENT :**

C'est combien le nombre moyen en Ontario?

515 **M. SYLVAIN LANDRY :**

L'Ontario, je ne sais pas, mais c'est facilement le double du Québec.

M. NICOLAS LANDRY :

520 Non, je ne pense pas que ça soit le double. Je sais que les provinces les plus importantes, on l'a vu dans les présentations hier, c'est la Colombie-Britannique et les provinces de l'Atlantique qui ont en nombre de vaches les plus grandes fermes au Canada.

525 Au Québec, on est la province qui a la plus petite moyenne, au Québec. Ça, j'en suis certain. Sauf que, en total de vaches, le Québec est la plus grande province laitière du Canada. On le disait hier, il y a 36 % du lait canadien qui est produit au Québec parce qu'on est beaucoup plus en nombre de fermes. Il y a beaucoup plus de petites fermes. Quand on les regroupe toutes ensemble, ça fait un total de vaches plus important que les autres provinces.

530 **LE PRÉSIDENT :**

Effectivement, mon collègue me projette la figure que vous avez présentée hier et qui montre effectivement que le Québec a la moyenne la plus faible au Canada. Mais ailleurs dans le monde?

535 **M. NICOLAS LANDRY :**

Je sais qu'en Israël, il y a une ferme qui traite environ 115 000 vaches pour vous donner un ordre de grandeur.

540 **LE PRÉSIDENT :**

Peut-être, le MAPAQ, est-ce que vous pourriez compléter?

545 **M. GILLES BEAUDRY :**

Oui, j'arrive. Bien, écoutez, effectivement, la moyenne au Québec, elle est de l'ordre de 70-71 vaches par entreprise, alors qu'au Canada, elle est de 91. Par contre, je n'ai pas, je pense que Stéphanie, par contre, Stéphanie Roy qui est avec moi, au niveau des politiques agricoles, peut

550 avoir l'information, parce que dans le document qu'on vous a fait parvenir, je crois qu'on vous
avait donné ce détail d'information là. Je ne sais pas si Stéphanie peut ajouter à l'information
livrée?

Mme STÉPHANIE ROY :

555 Oui. Bien, en fait, c'est effectivement des informations que j'avais indiquées dans le
document qu'on vous avait transmis. Si vous me le permettez, je vais l'afficher à l'écran.

LE PRÉSIDENT :

560 D'accord, avec plaisir.

Mme STÉPHANIE ROY :

565 Là, vous allez devoir m'excuser, moi et mes compétences technologiques.

LE PRÉSIDENT :

C'est très bien, si vous pouvez juste l'agrandir un peu?

570 **Mme STÉPHANIE ROY :**

Oui, c'est ce que j'essaie de faire. Est-ce qu'il y en a qui sont meilleurs que moi. Je pense
que c'est en bas, ici.

575 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. En bas tout à fait à droite. Oui, c'est ça.

580 **Mme STÉPHANIE ROY :**

Et voilà. Bon. Donc, en fait, il y a différents chiffres qui sont présentés ici qui ont d'ailleurs
déjà été présentés par les producteurs ou leurs représentants dans la séance d'hier soir.

585 Donc, simplement la première figure, c'est vraiment au niveau de la production. Donc, ça
démontre qu'il y a une augmentation de la production dans les dernières années, qui n'est pas
non plus propre au Québec, c'est également produit dans les autres provinces du Canada, et ici,
moi, je mettais également différents états au niveau des États-Unis.

590 Ensuite, au niveau de l'évolution du nombre de fermes, une consolidation, donc diminution du nombre de fermes qui n'est pas non plus propre au Québec.

 Et, finalement, pour en venir vraiment à la question de la taille des fermes, c'est dans le tableau ici. Donc on voit 72 vaches par ferme pour le Québec – le Québec est la ligne en bleu.
595 Donc, ensuite, si on regarde au niveau de l'Ontario, je n'ai pas les chiffres, mais on peut regarder les lignes. Donc ça se situe probablement à peu près à 96-97, et effectivement que la Colombie-Britannique, comme le mentionnait monsieur de la ferme Lanssi, est la province où on a les troupeaux de plus grande taille avec une moyenne qui est au-delà de 170 vaches par ferme.

600 Et quand on regarde avec certains États au niveau des États-Unis, ce sont également des tailles de fermes qui sont plus importantes, si on compare, par exemple, à l'État de New York ou à l'État du Wisconsin, qui, on le voit avec la tendance, ont pris cette tendance-là dans les dernières années, justement, vouloir augmenter de façon importante la taille des fermes.

605 **LE PRÉSIDENT :**

 À votre connaissance, quel est le pays qui a la ferme laitière la plus imposante au monde et avec combien de vaches laitières?

610 **Mme STÉPHANIE ROY :**

 Ça, je suis désolée, je ne serais pas en mesure de vous donner cette information-là. Je pourrais faire des recherches.

615 **LE PRÉSIDENT :**

 Est-ce que votre collègue... mais ce n'est pas une donnée essentielle pour notre analyse et notre compréhension du dossier, mais c'était juste pour avoir un comparatif extrême. Est-ce que votre collègue aurait l'information?

620 **M. GILLES BEAUDRY :**

 Non, de mon côté non plus, je n'ai pas cette information-là précise, mais on peut vérifier si on peut la retrouver facilement, puis vous la fournir dans les prochaines heures.

625 **LE PRÉSIDENT :**

 Ah, ce serait chouette, oui. D'accord. Parfait. Alors, merci, Madame.

630 **Mme STÉPHANIE ROY :**

635 Sinon, le commentaire général, tout ce que les producteurs ont mentionné au niveau de la taille des fermes, ce qui se fait ailleurs dans le monde et tout ça, moi, j'abonde dans le même sens. C'est effectivement les tendances qui sont observées au niveau mondial, dans certaines régions avec des fermes de taille beaucoup plus importante.

LE PRÉSIDENT :

640 Merci, Madame. Je vous cède donc la parole, Madame O'Byrne.

Mme CAMILLE O'BYRNE :

645 Oui, merci. J'aimerais juste, est-ce que vous m'autorisez à apporter un petit complément d'information au sujet du prix des terres?

LE PRÉSIDENT :

Un complément d'information?

650 **Mme CAMILLE O'BYRNE :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

655 Ou une question?

Mme CAMILLE O'BYRNE :

660 En fait, je... non. En fait, je suis impliquée dans le dossier de Sarah Lamontagne, donc au sujet de l'achat d'une terre. Puis je voulais simplement préciser que la terre a été rachetée par une entreprise laitière de grosse taille et que bien souvent, des personnes qui veulent se démarrer en agriculture n'ont pas la capacité d'endettement d'une grosse ferme laitière. Donc, il y a un déséquilibre à ce niveau-là qui fait en sorte que, bien, ces fermes laitières ont beaucoup plus de chances d'être capables de payer un gros prix pour une terre contrairement à des personnes de la relève non apparentées.

665

LE PRÉSIDENT :

670 En fait, vous touchez des éléments qui sont sûrement très intéressants à nous de lire, mais dans un mémoire, dans votre mémoire, si vous déposez un mémoire dans quelques semaines.

Mme CAMILLE O'BYRNE :

675 D'accord.

LE PRÉSIDENT :

680 D'autres questions, Madame O'Byrne?

Mme CAMILLE O'BYRNE :

685 Oui, j'en ai d'autres. Alors, je me posais la question, dans le dossier de la ferme Lansi, il est écrit à un moment donné – alors, je peux vous donner le numéro de page –, donc sur le tableau qui résume la qualité des eaux à la page 17 de l'étude d'impact. Donc, il est écrit : « On y voit qu'il y a beaucoup plus de nitrates et nitrites et de phosphore à l'embouchure du ruisseau Martin qu'en amont. » Et puis, il est sous-entendu que ça serait de la faute aux installations de la municipalité de Saint-Samuel.

690 Alors, moi, je voulais savoir, est-ce qu'il y a des spécialistes qui seraient capables de répondre à ma question? Est-ce que c'est possible que des installations de traitement des eaux municipales ou individuelles puissent être en cause dans l'augmentation des nitrates/nitrites et phosphore dans l'eau?

695 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord, je cède la parole au ministère de l'Environnement.

Mme CATHERINE CLAVEAU-FORTIN :

700 Oui. Bien, pour commencer, le sujet a été quand même un peu effleuré en après-midi, concernant la qualité de l'eau du bassin versant et de la rivière Nicolet aussi, plus pour Landrynoise, mais pour ce qui est vraiment de la qualité des bassins versants, on n'a pas l'expert avec nous en ce moment. Donc, on avait pris la question en délibéré pour revenir avec un document beaucoup plus complet à déposer au BAPE.

705

710 Sinon, c'est vraiment l'information que je peux vous donner en ce moment. Pour ce qui est de la contribution municipale de la contamination, à ce moment-là, il faudrait aussi faire des vérifications pour pouvoir vous donner de l'information véridique à ce moment-là.

LE PRÉSIDENT :

715 Est-ce que vous pourriez faire la vérification et l'ajouter au document que vous allez nous faire parvenir?

Mme CATHERINE CLAVEAU-FORTIN :

Oui. Oui, sans problème.

720 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Merci, Madame. Madame O'Byrne?

Mme CAMILLE O'BYRNE :

725 Oui. J'aimerais aussi savoir si des spécialistes peuvent répondre à ma question au niveau du drainage souterrain. Il est écrit à un moment donné dans le dossier de la ferme Lansi que grâce au drainage souterrain, on arrive à éviter le ruissellement de surface. Pour moi, il n'y a pas de lien entre les deux, mais je voulais savoir si c'était effectivement le cas. Donc si un spécialiste
730 peut répondre à ma question?

LE PRÉSIDENT :

735 Je vais transférer la question à la ferme Lansi qui a aussi sa propre experte, mais c'est à lui de prendre la décision s'il veut y répondre ou s'il veut demander à son experte de répondre.

M. SYLVAIN LANDRY :

740 Je vais prendre la question et je vais lui répondre. Quand on fait du drainage souterrain, on essaie de concentrer l'eau dans l'épaisseur; et quand l'eau s'en va dans l'épaisseur, on fait des avaloirs avec de l'empierrement, et tout, et ça empêche l'eau d'aller loin. On fait plusieurs avaloirs dans le même champ, mais au lieu de l'eau partir du haut en bas, bien souvent, avec deux, trois avaloirs dans un champ de 150 âcres, on limite beaucoup, beaucoup le ruissellement, donc l'érosion.
745

Ça fait que nous, c'est la technique qu'on prend à la ferme. On draine aux 10 mètres et puis on fait du nivelage, et puis après ça, bien, où l'eau veut s'en aller, on fait un avaloir empierré et ça empêche l'eau de couler vers le cours d'eau sur des longues distances. Donc, c'est notre façon de faire.

750

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Sylvain Landry. Madame O'Byrne, à vous la parole.

755

Mme CAMILLE O'BYRNE :

Oui, merci. J'aimerais aussi savoir, combien d'employés (inaudible – problème technique) selon vos estimations par les deux projets?

760

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi, il y a un mot qui m'a échappé, ça a coupé. Pourriez-vous répéter votre question?

765

Mme CAMILLE O'BYRNE :

Oui. J'aimerais savoir combien d'emplois vous estimez qui serait créé par les deux projets?

770

LE PRÉSIDENT :

O.K. Ça a été abordé un peu cet après-midi, mais si vous y allez de façon succincte, Monsieur... d'abord, Monsieur Carl Landry.

775

M. CARL LANDRY :

Une trentaine d'employés permanents pour la ferme Landrynoise.

780

LE PRÉSIDENT :

Très bien, et pour la ferme Lanssi?

785

M. SYLVAIN LANDRY :

Nous, avec le projet terminé, on ne doublera pas le personnel parce qu'on est une douzaine présentement. D'après moi, on va se rendre à 17, 18 personnes.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Madame O'Byrne?

790 **Mme CAMILLE O'BYRNE :**

Oui. Et combien de fermes, en fait j'ai vu pour la ferme Lansi, c'est estimé que vous remplacerez environ 38 fermes dans la région. J'aimerais savoir c'est quoi le chiffre pour la ferme Landrynoise et puis comment ça a été calculé.

795 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Landry, Carl.

800 **M. CARL LANDRY :**

Bien nous, premièrement, on n'a pas calculé de dire qu'on va remplacer tant de fermes. Nous autres, on va marcher selon les achats de quotas qu'on va faire. Puis si on a besoin de terre supplémentaire pour le nombre de déjections animales qu'on a à se départir sur les terres agricoles ou en location ou en exportation vers des producteurs receveurs. Puis pour la nourriture qu'il va manquer, bien, on va faire des achats de maïs ou de soya des gens qui cultivent, qui font juste de la culture et qui n'ont pas de production laitière, avicole ou porcine.

805 **LE PRÉSIDENT :**

810 D'accord, juste un instant s'il vous plaît, j'ai besoin de vérifier une information.

C'est parce que la ferme Lansi a donné... vous avez fourni l'information. Honnêtement, j'ai lu pas mal tous les documents, mais c'est sûr qu'il peut y avoir quelque chose qui m'ait échappé, mais, en tout cas, cette information-là, Madame O'Byrne, que vous avez indiquée tout à l'heure pour la ferme Lansi, il me semble que je ne l'ai jamais lue. Et je voulais juste m'assurer du côté de la ferme Lansi que vous avez bel et bien écrit ça dans votre étude. Puis, d'ailleurs, que j'ai de la difficulté à comprendre. Même si vous l'avez écrit, j'ai de la difficulté à comprendre, mais au moins je vais prendre la page et le rapport puis je vais m'y attarder.

815 **LE PRÉSIDENT :**

820 Est-ce que vous avez la page, Madame O'Byrne?

Mme CAMILLE O'BYRNE :

825 Je suis en train de le chercher ici.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

830 **M. SYLVAIN LANDRY :**

Moi, je suggérerais de demander à Suzelle de répondre à cette question.

LE PRÉSIDENT :

835

D'accord.

Mme SUZELLE BARRINGTON :

840

Oui, effectivement, quand on regarde l'augmentation du nombre de vaches et aussi la production laitière à la ferme Lanssi, puis étant donné aussi qu'au Canada, la production de lait est contingentée, on ne peut pas augmenter la quantité de lait produit.

845

Donc pour que la ferme Lanssi et même la ferme Landrynoise puissent augmenter leurs cheptels, bien, il faut dépendre, comme on a dit aussi hier, d'autres fermes qui vont vendre ou qui vont vendre leurs quotas, en fin de compte.

850

Donc, pour que chacune de ces fermes-là puisse s'agrandir, ça veut dire qu'il y a d'autres fermes qui vont abandonner la production. D'ailleurs, c'est la tendance qu'on a vue, qu'on vient de discuter depuis 19 heures. C'est que les petites fermes abandonnent et le nombre, la dimension des fermes augmente. Mais c'est en remplaçant les petites fermes ...

LE PRÉSIDENT :

855

Au plan conceptuel, c'est très clair, Madame Barrington, mais ce qui m'étonne, c'est comment vous êtes arrivée à un chiffre si précis.

Mme SUZELLE BARRINGTON :

860

Bien, si on prend la moyenne, dans les... oui, Monsieur Landry, vous voulez parler? O.K., si on prend, et dans l'étude...

M. SYLVAIN LANDRY :

865 Oui, Suzelle, je vais prendre la balle au bond. C'est simple, les fermes qui abandonnent
présentement, si on a 72 vaches de moyenne au Québec présentement, les fermes qui
abandonnent, ces mois-ci et les prochains mois, c'est des fermes de 35, 40 vaches. Donc, ils
possèdent aux alentours de 30, 35 kilos de quota.

870 Donc, étant donné qu'on ne peut pas acheter de ferme complète, que le quota qu'on va
acheter va venir de la vente centralisée, donc ces gens-là vont mettre leur quota à vendre, leurs
30, leurs 32, leurs 35 kilos à vendre, et nous on va les acheter à la vente centralisée. Donc, si on
a besoin de 1 500 kilos de gras environ, 1 500 à 1 700 kilos de gras pour finir notre projet à terme,
875 donc juste à faire le calcul de 1 700 divisé par 30, 35 kilos de moyenne, bien, ça va vous donner
le chiffre, le nombre de fermes qu'on va remplacer. Tout simplement.

LE PRÉSIDENT :

880 Donc vous avez pris la valeur moyenne, dans le fond.

M. SYLVAIN LANDRY :

C'est ça.

885 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. O.K. Madame O'Byrne.

Mme CAMILLE O'BYRNE :

890 Oui. Alors, la mention du 38 fermes c'était à la page 67.

LE PRÉSIDENT :

895 De quel rapport?

Mme CAMILLE O'BYRNE :

900 De l'étude d'impact du projet de la ferme Lanssi.

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

905 **Mme CAMILLE O'BYRNE :**

Je pense, j'avais une dernière question. J'aimerais savoir si ce serait envisageable de réaliser votre projet d'augmentation de cheptel sans acheter de terre supplémentaire, donc en concluant des ententes d'épandage, par exemple.

910 **M. SYLVAIN LANDRY :**

Je vais répondre. Oui très, très bonne question en passant, et on travaille très fort là-dessus présentement. Comme j'ai dit hier, on commence à développer un marché pour les fumiers sur d'autres fermes, d'autres cultures, qui n'ont pas de fumier, justement. Oui, c'est possible, on travaille là-dessus.

M. NICOLAS LANDRY :

920 Je me permettrais de rajouter, c'est peu probable qu'on puisse réaliser le projet sans racheter d'autres terres au complet parce que ces ententes d'épandage là, il faut les conclure puis il faut qu'elles soient durables. Donc ce n'est pas... il n'y a pas de garantie là-dedans. Donc c'est certain qu'il va y avoir une partie du projet qui va se faire par l'acquisition de terres.

925 **M. SYLVAIN LANDRY :**

Puis de toute façon, pour la relève, c'est sûr que c'est triste, mais les grandes fermes ne sont pas responsables du tout. Quand un gars qui vend sa ferme de 35, 40, 50 vaches, il vend parce que c'est sa retraite à lui. Donc, il a travaillé toute sa vie sur cette ferme-là. Donc, pour pouvoir léguer sa ferme à un tiers, apparenté ou non, il faut qu'il en donne la moitié.

935 Donc quand tu donnes la moitié de ta ferme de 50 vaches et il t'en reste juste 25, donc le propriétaire n'a pas assez d'argent pour prendre sa retraite convenablement. Ça fait que s'il vend sa ferme, il est obligé d'aller continuer de travailler pareil. C'est un peu ça qui est dommage pour la relève. Parce que si, ce n'est pas nous qui mettons le « gun » sur la tête du gars pour qu'il vende, là.

M. NICOLAS LANDRY :

940 C'est un phénomène de rareté.

M. SYLVAIN LANDRY :

945 C'est un phénomène de rareté qui fait que là, le gars, le propriétaire de la ferme, il faut qu'il vende, il n'est plus capable d'aller traire ses vaches. Puis la relève qui serait intéressée, il faudrait qu'il lui en donne trop une grande partie. Donc c'est pour ça qu'il décide de vendre. Qu'il démantèle tout, tout simplement.

950 Ça fait que dans une ferme laitière, même dans d'autres commerces, quand papa et maman n'ont pas été avant, c'est très, très, très difficile de continuer et de se partir aussi.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Carl Landry, est ce que vous auriez quelque chose à ajouter?

955 **M. CARL LANDRY :**

Non. Bien, Sylvain a complété ce que je voulais rajouter, merci.

LE PRÉSIDENT :

960 D'accord. Monsieur Sylvain Landry, je suis presque jaloux parce que, avec une relative courte présence de Madame O'Byrne, vous lui avez dit que vous avez trouvé sa question très, très intéressante, très intelligente, remarque que vous ne m'avez pas faite une seule fois, mais enfin...

965 **M. SYLVAIN LANDRY :**

970 Bien, je m'excuse, Monsieur le Président, mais moi j'ai toujours dit qu'un employé à la bonne place faisait la bonne affaire. Mais je peux vous dire que vous êtes vraiment assis dans la bonne chaise. Vous êtes quelqu'un de très intelligent et j'aime bien votre présence et tout.

LE PRÉSIDENT :

975 On peut dire que j'ai couru après, merci quand même. Écoutez, Madame O'Byrne, il n'y a plus de questions?

Mme CAMILLE O'BYRNE :

980 Non, c'est fini merci.

DISCOURS DE FERMETURE

LE PRÉSIDENT :

985 D'accord, la commission non plus n'a plus de questions. Alors, permettez-moi au moins de faire le mot de fermeture.

Nous allons maintenant clore officiellement la première partie de l'audience publique.

990 La commission d'enquête constate que des informations complémentaires sont attendues pour répondre à ses questions ou encore à ses demandes.

995 La commission compte les recevoir dans les prochaines 48 heures. Ces renseignements seront aussitôt rendus publics afin qu'ils soient utiles à la préparation des mémoires et à l'expression des opinions des parties au moment de la deuxième partie de l'audience publique à compter du 10 novembre prochain à 19 h.

1000 Entre-temps, bien sûr, la commission poursuit ses travaux. Les questions et réponses ainsi que les nouveaux documents obtenus seront déposés officiellement et rendus publics. Ils deviendront accessibles par Internet.

1005 Je vous rappelle qu'il est important de manifester votre intention de déposer ou de présenter un mémoire écrit ou encore une opinion verbale auprès de madame Line Jobin, coordonnatrice du Secrétariat de la commission, au plus tard le 30 octobre prochain à 16 h.

J'ai appris tout à l'heure qu'il y avait déjà quatre personnes qui ont manifesté leur intention de déposer un mémoire. L'objectif vise à préparer l'horaire de la deuxième partie de l'audience publique.

1010 En deuxième partie, les initiateurs et les personnes-ressources ne seront plus appelés à intervenir. Toutefois, ils sont les bienvenus s'ils souhaitent y assister.

Cette deuxième partie est exclusivement consacrée à la présentation des opinions des citoyens, des groupes, des municipalités et des organismes sur le projet ou les projets.

1015 D'ailleurs, j'ouvre ici une parenthèse : la municipalité de Saint-Albert, même si elle a été présente à la présente audience publique sous la forme de personnes-ressources, a le droit de déposer un mémoire dans la seconde partie.

1020 Nous accorderons 15 minutes pour chaque présentation. Il va de soi que je pourrai
échanger avec vous pour préciser et éclaircir certains points de votre opinion. Il est à noter que
les mémoires demeurent confidentiels jusqu'au moment de leur présentation devant la
1025 commission et les mémoires non présentés, parce que vous pouvez déposer un mémoire qui ne
soit pas présenté, seront tout de même rendus publics à la fin de la deuxième partie de
l'audience.

Le BAPE a élaboré des règles visant à faciliter la participation de toutes les personnes
intéressées. Elles portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie
1030 privée des personnes. Certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être
diffamatoires ou injurieux. Ces règles de participation sont disponibles dans le site Web du BAPE.

Il existe trois façons d'exprimer votre opinion : déposer un mémoire et le présenter en
séance publique – et j'aimerais ici dire qu'un mémoire, ça peut être un paragraphe, ça peut être
1035 une page, ça peut être deux pages, ça peut être 20 pages, mais on n'entend pas un mémoire
comme étant nécessairement un document costaud. La deuxième façon, c'est de déposer un
mémoire sans le présenter en séance publique, et la troisième façon est d'exprimer verbalement
votre opinion en séance publique, sans déposer un mémoire.

Afin que la position d'un organisme soit communiquée le plus fidèlement possible à la
1040 commission, il est recommandé qu'il dépose un mémoire. S'il doit être présenté en séance
publique, l'organisme désigne alors la personne autorisée à le présenter en indiquant la fonction
qu'elle occupe.

Pour vous aider à préparer votre présentation verbale ou votre mémoire, le BAPE met à
1045 votre disposition un document décrivant les modalités de participation à l'audience et les
modalités plus particulières aux mémoires. Il peut bien sûr être consulté sur le site Web du BAPE.

Pour nous permettre de prendre connaissance de votre mémoire et de bien comprendre
votre opinion, vous devez le transmettre à la coordonnatrice de la commission au plus tard le 5
1050 novembre à midi. Si vous ne respectez pas ce délai, la commission pourrait refuser de considérer
votre mémoire. Si vous pensez ne pas être en mesure de respecter ce délai, je vous prie de
contacter la coordonnatrice de la commission d'enquête, madame Line Jobin.

Tout comme je l'ai précisé dans le discours d'ouverture, je voudrais réitérer le fait que le
1055 BAPE s'est muni d'une Déclaration de services aux citoyens et que l'organisme met à votre
disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de ses services.

1060

Pour terminer, je remercie les initiateurs et leur équipe, de même que les personnes-ressources et les experts qui les ont accompagnés, pour toute l'information fournie au cours de cette première partie de l'audience publique.

1065

Merci également aux participants d'avoir posé des questions permettant l'approfondissement et la clarification de différentes facettes des projets.

Enfin, je remercie les gens à la technique, la sténotypiste, de même que l'équipe de la commission d'enquête.

Au plaisir de vous revoir le 10 novembre prochain et bonne fin de soirée! Au revoir!

1070

AJOURNEMENT

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

1075

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

1080

ET J'AI SIGNÉ :

1085



Yolande Teasdale, s.o./o.c.r.